

Informations de base	
<p>2025/0424(COD)</p> <p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Directive</p>	En attente de la décision de la commission parlementaire
<p>Exemption de certains véhicules électriques N2 de l'obligation d'installer et d'utiliser un limiteur de vitesse (Omnibus IX sur l'automobile)</p> <p>Subject</p> <p>3.20.06 Réglementation des transports, sécurité routière, contrôle technique, permis 3.40.03 Industrie automobile, cycle et motocycle, véhicules utilitaires et agricoles</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration commune 2026</p>	

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		KYLLÖNEN Merja (The Left)	28/04/2026
			Rapporteur(e) fictif/fictive GIESEKE Jens (EPP) COSTANZO Vivien (S&D) BLOM Rachel (Pfe) KRUTÍLEK Ondřej (ECR) DEVAUX Valérie (Renew) SINKEVIČIUS Virginijus (Greens/EFA)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, climat et sécurité alimentaire		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne				
Commission européenne	DG de la Commission		Commissaire	
	Marché intérieur, industrie, entrepreneuriat et PME		SÉJOURNÉ Stéphane	

Comité économique et social européen

Comité européen des régions